

Délibération N°14

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE :	25
PRESENTS :	22
VOTANTS :	25

OBJET :

Territoire d'Industrie Riom-
Vichy – Signature Avenant au
Contrat

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil vingt-quatre

Le **Onze Avril à 19 heures**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
"PAYS DE LAPALISSE"

légalement convoqué en date du 5 Avril 2024 s'est réuni, à la
Salle des Mariages de Lapalisse, en séance ordinaire publique
sous la présidence de

Monsieur Jacques de CHABANNES, Président

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THEVENOUX
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE
- Commune de DROITURIER : M. POUZERAT
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES, M. BOUCHET, Mme QUATRESSOUS, M. BRUNIAU, Mme CHERVIN, M. ROUSSILHE, Mme MINARD de CHABANNES, M. FERBOS, Mme AUBIN
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS : M. MATICHARD, suppléant de Mme WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. POTHIER
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD, Mme L'HULLIER
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- Commune de BERT : M. VIVIER, pouvoir à Mme THEVENOUX
- Commune de LAPALISSE : M. BODIN, pouvoir à M. de CHABANNES
- Commune de LAPALISSE : Mme PERICHON, pouvoir à Mme AUBIN

Madame Delphine THEVENOUX a été élue Secrétaire.

Suite à l'intégration de la Communauté de Commune "Pays de LAPALISSE" au périmètre du Territoire d'Industrie Riom-Vichy, Monsieur le Président proposera à l'assemblée délibérante d'accepter les termes de l'avenant à conclure au contrat de Territoire d'Industrie Riom-Vichy pour la phase II 2024 – 2027.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée le Territoire d'Industrie Riom-Vichy est défini par un périmètre de 6 collectivités territoriales : la Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge, la Communauté de Communes Pays de Lapalisse, la Communauté de Communes Plaine Limagne, la Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne, la Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans et la Communauté d'Agglomération Vichy Communauté.

La Communauté d'agglomération Riom Limagne Volcan assumera l'ensemble des dépenses afférentes à l'animation et à la coordination du projet. Ces dépenses sont cofinancées à hauteur 40000 € par an (soutien renouvelé annuellement, engagement des territoires à assurer à minima 30%) par l'Etat dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat Territoire d'Industrie.

- Les partenaires s'engagent à financer de manière équitable le reste à charge de l'animation du poste d'animation du contrat selon une répartition au prorata du nombre d'habitants. (Base données INSEE Population en 2020, 8429 habitants au CC Pays de Lapalisse, soit taux de 3.6% de participation.) Soit pour 10 000 €, la participation financière annuelle de la Communauté de Communes "Pays de LAPALISSE" s'élève à 359,54 €.

- D'autre part, CA Riom Limagne et Volcans pourra appeler auprès de chaque membre du Territoire d'industrie une quote-part des frais matériels autres que les frais de personnels (véhicule, équipements matériels, fournitures administratives) estimée à 750 € au maximum par an et par EPCI.
- La contribution des autres partenaires sera sollicitée par la Communauté d'agglomération Riom Limagne Volcans, par l'émission d'un titre, sur la base de justificatifs des dépenses, en fin d'année.

Le Conseil, entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter la participation financière de la Communauté de Commune "Pays de LAPALISSE",

- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'Avenant au Contrat Territoire d'Industrie.

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Le Président,
J. de CHABANNES,

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de Vichy le : 16 AVR. 2024
Publié ou Notifié
le : 12 AVR. 2024
Accusé Réception en Sous-Préfecture
le :
Ou Accusé Réception de la télétransmission
le :

Le Président,
J. de CHABANNES,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"